



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY**

DEL2023/43

Date d'envoi de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 28 septembre 2023

*Présents :* Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, M. HELOIRE, Mme LAURENT WILCYNski, M. GRANDJEAN, Mme SAVIN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER ; M. FOUGERE ; M. GENESTIER ; M. MICHAUD, M. RANEBI, Mme BAILLON ; M. DURAND, Mme COHEN, M. LECLERC ; M. MADER, M. TOUZOT.

*Absents excusés ayant donné procuration :* Mme MAGAUD, pouvoir à Mme GIRAUD ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à M. CHOTARD ; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB ; Mme PERRIN, pouvoir à Mme COHEN ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

*Absente :* Mme KLINGELSCHMITT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23

Représentés : 5

**Votants : 28**

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Madame Nadine PIN est désigné comme secrétaire de séance.**

### **Fixation du tarif pour la participation au voyage dans le cadre du programme « AÎNErgie »**

*Rapporteur : Germaine LAMY*

Le programme « AÎNErgie » créé en avril 2019 permet de proposer aux Ganathaines et Ganathains âgés de plus de 62 ans un grand nombre d'activités de groupe diverses et variées (gymnastique douce, cuisine partagée, sorties culturelles, etc).

Ce programme qui incarne la volonté de la Ville de Genay de favoriser pour ses seniors une vie active, épanouissante et stimulante connaît un grand succès.

Afin d'étoffer plus encore l'offre d'activités, de fidéliser ses membres et parce que les aînés ont soumis l'idée d'un voyage dans ce programme, il leur a été proposé de mettre en place une sortie "exceptionnelle" d'une journée à Paris avec le programme suivant : visite de l'Assemblée Nationale et visite de différents lieux emblématique de la capitale en bateau-bus.

Le voyage sera planifié conformément aux normes de sécurité et de confort pour garantir le bien-être des participants.



Afin de rendre possible cette initiative, et après avoir consulté les adhérents du programme AÎNErgie, il est convenu que les participants au voyage contribuent financièrement pour couvrir les frais du voyage.

Il est proposé que le montant de cette contribution financière soit fixé à 100€ par participant.

**Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE l'organisation d'un voyage à Paris ouvert aux adhérents du programme AÎNErgie ;**
- **FIXE à 100€ par participant le tarif de la participation à cette journée.**

VOTE	Pour	28	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'unanimité</i>			

*Pour Extrait Conforme,  
 Le Maire, Valérie GIRAUD*



*Acte certifié exécutoire après*

*- transmission en Préfecture le 2 octobre 2023*

*- publication sur le site internet de la Ville le 2 octobre 2023*